

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté, lors de la séance du 14 janvier 2019, le règlement portant le numéro 316-2019 intitulé « Règlement concernant la taxation pour l'année 2019 »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance et consulter le règlement au bureau municipal situé au 837, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Notre-Dame de Lourdes, ce 15 janvier deux mille dix-neuf.



Sandie Roux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sandie Roux, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 8h et 17h le 15 janvier 2019 ainsi que sur le site internet de la municipalité.



Sandie Roux  
Directrice générale